



Conseil européen

**Bruxelles, le 30 août 2014
(OR. en)**

EUCO 163/14

**CO EUR 11
CONCL 4**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Réunion extraordinaire du Conseil européen (30 août 2014)
– Conclusions

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

I. LE PROCHAIN CYCLE INSTITUTIONNEL

1. À la lumière des consultations menées par le président du Conseil européen, le Conseil européen, en conformité avec les traités, a adopté ce jour les décisions suivantes:
2. Le Conseil européen a élu M. Donald Tusk président du Conseil européen pour la période allant du 1^{er} décembre 2014 au 31 mai 2017¹. Il a demandé au Secrétaire général du Conseil d'assister le président élu du Conseil européen pendant la période de transition.
3. Le Conseil européen a nommé, avec l'accord du président élu de la Commission, M^{me} Federica Mogherini haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité pour la période allant de la fin du mandat de la Commission actuelle jusqu'au 31 octobre 2019².
4. Le Conseil européen a invité le Conseil à adopter sans tarder, d'un commun accord avec le président élu de la Commission, la liste des autres personnes qu'il proposera de nommer membres de la Commission.
5. La nouvelle Commission sera nommée par le Conseil européen après un vote d'approbation du Parlement européen portant sur le président, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et les autres membres de la Commission en tant que collègue.
6. Le Conseil européen s'est félicité de la décision des chefs d'État ou de gouvernement des parties contractantes au traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire dont la monnaie est l'euro de désigner M. Donald Tusk président du sommet de la zone euro pour la période allant du 1^{er} décembre 2014 au 31 mai 2017³.

¹ Décision du Conseil européen portant élection du président du Conseil européen (EUCO 144/14).

² Décision du Conseil européen portant nomination du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (EUCO 146/14).

³ Décision des chefs d'État ou de gouvernement des parties contractantes au traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire dont la monnaie est l'euro, portant désignation du président du sommet de la zone euro (doc. 11949/14).

II. QUESTIONS ÉCONOMIQUES

7. Bien que les conditions sur les marchés financiers se soient beaucoup améliorées et que les États membres aient consenti des efforts structurels, la situation économique et en matière d'emploi en Europe suscite de vives préoccupations. Ces dernières semaines, les paramètres économiques ont confirmé que la reprise, en particulier dans la zone euro, est fragile, que l'inflation est exceptionnellement faible et que le chômage est à un niveau inacceptable. Dans ce contexte, le Conseil européen rappelle ses conclusions du 27 juin 2014 sur le Semestre européen, ainsi que son accord sur un programme stratégique fortement axé sur l'emploi, la croissance et la compétitivité. Le Conseil européen demande que l'on progresse rapidement dans la mise en œuvre de ces orientations. À cette fin, il demande au Conseil d'évaluer la situation socioéconomique et de commencer à travailler sur ces questions sans tarder. Le Conseil européen salue également l'intention du gouvernement italien d'organiser, en octobre au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, une conférence consacrée à l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, dans le prolongement de celles qui se sont tenues à Berlin et à Paris. À l'automne, le Conseil européen se penchera aussi sur la situation économique et un sommet de la zone euro y sera consacré.

III. RELATIONS EXTÉRIEURES

UKRAINE

8. Rappelant les déclarations des chefs d'État ou de gouvernement sur l'Ukraine du 6 mars et du 27 mai, ainsi que ses conclusions des 21 mars, 27 juin et 16 juillet, le Conseil européen demeure extrêmement préoccupé par la poursuite et l'intensification des combats dans l'est de l'Ukraine, et il continue de condamner fermement l'annexion illégale de la Crimée. Il condamne l'afflux croissant dans l'est de l'Ukraine de combattants et d'armes en provenance du territoire de la Fédération de Russie ainsi que l'agression des forces armées russes sur le sol ukrainien. Il demande à la Fédération de Russie de retirer immédiatement l'ensemble de ses moyens et forces militaires d'Ukraine. L'Union européenne rappelle qu'il faut trouver d'urgence une solution politique durable fondée sur le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance de l'Ukraine.

9. Le Conseil européen souligne qu'il importe de mettre en œuvre sans délai le plan de paix du président Porochenko. La première mesure devrait consister à instaurer d'un commun accord un cessez-le-feu viable, à rétablir le contrôle de l'Ukraine sur sa frontière et à faire cesser immédiatement l'acheminement en Ukraine d'armes, de matériel et de personnel militaire en provenance de la Fédération de Russie, ainsi qu'à faire libérer d'urgence l'ensemble des otages qui sont aux mains des groupes armés illégaux et les prisonniers détenus dans la Fédération de Russie. En outre, le Conseil européen réitère son appel en faveur d'un accès immédiat, sûr et sans restriction au site du crash du vol MH17 dans le cadre d'un cessez-le-feu. Il fait part une nouvelle fois de son soutien aux efforts louables consentis par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
10. Le Conseil européen se félicite des pourparlers trilatéraux engagés entre l'Union européenne, l'Ukraine et la Fédération de Russie sur les questions pratiques se rapportant à la mise en œuvre de l'accord d'association/ALE approfondi et complet ainsi que des discussions relatives à l'énergie. Le Conseil européen appelle toutes les parties à entretenir cette dynamique afin d'obtenir des résultats concrets dans les délais convenus. Il appelle aussi toutes les parties à soutenir et à faciliter un transport stable et sûr des sources d'énergie, en particulier du gaz.
11. Le Conseil européen invite toutes les parties à soutenir et à faciliter sans retard le travail des organisations humanitaires internationales, conformément au droit international humanitaire et aux principes humanitaires. Les conséquences humanitaires du conflit sur la population civile ne devraient pas être exploitées à des fins politiques ou militaires. Le Conseil européen appelle tous les contributeurs, y compris la Fédération de Russie, à soutenir l'effort humanitaire international conduit par les Nations unies, dans le plein respect du rôle du gouvernement ukrainien en tant que premier intervenant.
12. Le Conseil européen continue de jouer un rôle dans le suivi et l'évaluation des mesures restrictives adoptées par l'Union européenne et se tient prêt à prendre d'importantes nouvelles mesures, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Il demande à la Commission d'entreprendre d'urgence des travaux préparatoires, conjointement avec le SEAE, et de présenter des propositions destinées à être examinées dans un délai d'une semaine. Il demande à la Commission d'inclure dans ses propositions une disposition sur la base de laquelle chaque personne et institution traitant avec les groupes séparatistes du Donbass sera inscrite sur les listes.

13. Le Conseil européen salue les mesures exceptionnelles prises par la Commission pour stabiliser les marchés des produits agricoles et des denrées alimentaires de l'UE afin d'atténuer les effets des restrictions à l'importation imposées par la Russie en ce qui concerne certains produits agricoles de l'UE. Il invite la Commission à suivre la situation et à envisager l'adoption d'autres mesures éventuelles, le cas échéant.

IRAQ/SYRIE

14. Le Conseil européen est profondément indigné par la détérioration de la sécurité et de la situation humanitaire en Iraq et en Syrie qui résulte de l'occupation de certaines portions du territoire par l'"État islamique en Iraq et au Levant (EIIL)". Le Conseil européen est horrifié par les meurtres aveugles et les violations des droits de l'homme - qu'il condamne vigoureusement - commis par l'EIIL et d'autres organisations terroristes, notamment à l'encontre des minorités chrétiennes et d'autres minorités religieuses et ethniques qui devraient faire partie d'un nouvel Iraq démocratique, ainsi qu'à l'encontre des groupes les plus vulnérables. Les responsables de ces crimes devront rendre compte de leurs actes. Le Conseil européen souligne qu'il est important que les pays de la région mènent une action coordonnée face à ces menaces. Il demande instamment à l'ensemble des dirigeants irakiens de former un gouvernement qui soit réellement sans exclusive, ce qui constituerait une première réponse politique à la crise actuelle, et se tient prêt à aider le gouvernement irakien à mener les réformes nécessaires.
15. L'instabilité en Syrie, provoquée par la guerre brutale menée par le régime Assad contre son propre peuple, a permis à l'EIIL de prospérer. Une solution durable à cette situation exige qu'une transition politique soit engagée de toute urgence en Syrie.
16. Le Conseil européen demande à toutes les parties au conflit en Syrie de respecter le mandat de la Force des Nations unies chargée d'observer le dégagement et de veiller à la sécurité et à la liberté de mouvement des troupes des Nations unies, y compris de celles des États membres de l'UE, et il condamne les attaques récemment perpétrées contre la Force ainsi que la détention de certains de ses membres.

17. Le Conseil européen estime que la création d'un califat islamique en Iraq et en Syrie et l'exportation du terrorisme par des extrémistes islamistes qui en constitue le fondement représentent une menace directe pour la sécurité des pays européens. L'Union européenne est déterminée à contribuer à contrer la menace que représentent l'EIIL et les autres groupes terroristes en Iraq et en Syrie, comme le demande la résolution 2170 du Conseil de sécurité des Nations unies. Dans ce contexte, le Conseil européen salue les efforts consentis par les États-Unis et les autres partenaires ainsi que l'initiative visant à organiser une conférence internationale sur la sécurité en Iraq. Le Conseil européen soutient la décision prise par certains États membres de livrer du matériel militaire à l'Iraq, y compris aux autorités régionales kurdes. Il demande au Conseil de se pencher sur les moyens d'utiliser plus efficacement les mesures restrictives existantes, en particulier pour priver l'EIIL des revenus tirés de la vente illicite de pétrole ou d'autres ressources sur les marchés internationaux. Il reste également déterminé à apporter une aide humanitaire aux populations touchées.

*

* *

18. Le Conseil européen est fermement convaincu qu'une action résolue est nécessaire pour endiguer l'afflux de combattants étrangers. Il préconise d'accélérer la mise en œuvre du train de mesures de l'UE visant à soutenir les efforts consentis par les États membres, dont le Conseil est convenu depuis juin 2013, en particulier pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme, échanger plus efficacement les informations - y compris avec les pays tiers concernés, décourager les déplacements suspects, les repérer et y faire obstacle, enquêter sur les combattants étrangers et engager des poursuites à leur encontre. Dans ce contexte, le Conseil européen appelle le Conseil et le Parlement européen à mener à bien pour la fin de l'année au plus tard les travaux sur la proposition de l'UE relative au dossier passager. Le Conseil européen insiste également sur la nécessité d'établir une coopération étroite avec les pays tiers afin de définir une approche cohérente, y compris en vue de renforcer la sécurité aux frontières et la sûreté aérienne ainsi que les moyens de lutte contre le terrorisme dans la région. Le Conseil européen demande au Conseil d'analyser l'efficacité des mesures prises et d'en proposer au besoin de nouvelles. Il réexaminera cette question lors de sa réunion de décembre.

GAZA

19. Le Conseil européen se félicite de l'accord de cessez-le-feu intervenu sous l'égide des autorités égyptiennes. Il invite instamment les deux parties à pleinement le respecter et à poursuivre les négociations pour aboutir à une amélioration fondamentale des conditions de vie des Palestiniens dans la bande de Gaza par la levée du bouclage de Gaza et demande qu'il soit mis un terme à la menace que le Hamas et les autres groupes radicaux actifs à Gaza constituent pour Israël. Cela devrait s'accompagner d'une surveillance et d'une vérification de la part de la communauté internationale afin de garantir la pleine mise en œuvre d'un accord global. Tous les groupes terroristes présents à Gaza doivent déposer les armes.

Il est dès lors urgent que le gouvernement palestinien de consensus exerce l'ensemble de ses responsabilités à la fois en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, y compris dans le domaine de la sécurité et de l'administration civile.

Le Conseil européen reste vivement préoccupé par la situation humanitaire désastreuse dans la bande de Gaza. Il demande un accès humanitaire immédiat et sans entrave conformément au droit international.

20. Le Conseil européen rappelle que l'Union européenne est prête à contribuer à une solution globale et durable renforçant la sécurité, le bien-être et la prospérité des Palestiniens comme des Israéliens.
21. Seul un accord définitif reposant sur une solution fondée sur la coexistence de deux États permettra d'instaurer une paix et une stabilité durables. Le Conseil européen encourage par conséquent les deux parties à reprendre les négociations à cette fin. La bande de Gaza fera partie d'un futur État de Palestine.

LIBYE

22. Le Conseil européen condamne fermement l'escalade des combats en Libye, en particulier les attaques menées contre des zones résidentielles, des institutions publiques, des équipements et des infrastructures critiques.
23. Le Conseil européen demande à toutes les parties en présence en Libye d'accepter un cessez-le-feu immédiat, de mettre fin aux souffrances de la population et d'engager dans un esprit constructif un dialogue politique sans exclusive. À cet égard, il soutient pleinement l'action de la mission des Nations unies en Libye.

24. Le Conseil européen encourage également les pays voisins et les pays de la région à soutenir un arrêt immédiat des hostilités et à s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber les divisions actuelles et de compromettre la transition démocratique de la Libye.
25. Le Conseil européen appelle le gouvernement intérimaire et la chambre des représentants de la Libye à former d'urgence un gouvernement qui soit réellement sans exclusive et capable de répondre aux besoins de la population libyenne. Il encourage l'assemblée chargée de rédiger la constitution à travailler d'urgence à l'élaboration d'un texte constitutionnel qui consacre et protège les droits de tous les Libyens.

EBOLA

26. Le Conseil européen se déclare préoccupé par la crise liée au virus Ebola en Afrique, et souligne qu'il est important que la communauté internationale dans son ensemble apporte de façon coordonnée un soutien substantiel aux pays de la région, aux ONG et à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les aider à faire face à cette maladie aussi rapidement et efficacement que possible. À cet égard, le Conseil européen se félicite que l'Union européenne et ses États membres aient fourni des fonds supplémentaires et qu'ils s'emploient à fournir de nouvelles ressources financières et humaines pour répondre en particulier à la demande accrue d'experts sur le terrain. Le Conseil européen rend hommage aux efforts des travailleurs humanitaires et de la santé qui interviennent en première ligne. Il demande instamment à tous les pays de se conformer aux lignes directrices de l'OMS et de ne pas interrompre les liaisons aériennes à destination et en provenance des pays touchés, moyennant des contrôles, afin que les efforts consentis pour leur venir en aide puissent être suivis d'effets et que les économies de ces pays continuent de fonctionner. Le Conseil européen en appelle à une coordination accrue, au niveau de l'UE, de l'aide fournie par les États membres de l'UE et il invite le Conseil à adopter un cadre d'intervention global de l'UE pour faire face à cette crise.